



Séquence 3

Histoire : Les médias
et opinion publique



Médias et opinion publique

Étude cas

L'affaire Dreyfus et la presse ou la naissance de l'opinion publique face à l'exploitation médiatique d'une crise politique majeure

L'affaire Dreyfus s'étale de 1894 à 1906. De l'arrestation du capitaine Alfred Dreyfus pour espionnage au profit de l'Allemagne en octobre 1894 à sa réhabilitation par la cour de cassation le 12 juillet 1906. Durant ces 12 années, l'affaire n'a pas eu la même intensité. Les moments forts se concentrent sur la période 1896 – 1899, entre la découverte des premières preuves de l'innocence de Dreyfus (et de la culpabilité du vrai coupable : le commandant Esterhazy) en mars 1896 et le procès de Rennes – procès en révision du premier jugement de décembre 1894 – en août et septembre 1899. Lors du premier procès, le capitaine Dreyfus avait été condamné au bagne à perpétuité, lors du second, il est à nouveau condamné à 10 ans de prison puis gracié. La réhabilitation de 1906 va au-delà de la grâce : c'est la reconnaissance officielle, démontrée et définitive de son innocence par la cour de cassation, cour de justice suprême de la République. Alors qu'Alfred Dreyfus avait été condamné deux fois par un conseil de guerre composé exclusivement de militaires. Car le capitaine Dreyfus a été condamné à tort. Ses accusateurs ont voulu en faire un coupable d'abord parce qu'il était juif. Faute de preuves, ils en ont fabriqué. En 1906, le dossier contenait plusieurs centaines de faux ! L'affaire Dreyfus n'est pas une erreur judiciaire, c'est une machination judiciaire.

L'affaire a beaucoup divisé les Français. Si une majorité de la population a sans doute été attentiste, deux minorités plus ou moins importantes se sont violemment affrontées. D'une part les Dreyfusards, certains de l'innocence du capitaine Dreyfus et voulant défendre son honneur et avec eux, les dreyfusistes qui, au-delà du cas particulier de l'accusé, s'engagent en faveur des droits universels de l'homme, des principes de justice et d'égalité, piliers de la République. D'autre part les antidreyfusards, persuadés de la culpabilité de Dreyfus, et défendant d'abord l'armée et la nation. Par nationalisme et pour certains, par antisémitisme, dans le contexte de la Revanche, ce sentiment d'intensité variable qui avait saisi la France après la défaite de 1870 – 1871 contre l'Allemagne. Les antidreyfusards ont longtemps été dominants avant qu'un retournement ne se fasse en faveur des dreyfusards dans le courant de l'année 1899, parallèlement au processus de révision.

La dimension médiatique de l'affaire Dreyfus est capitale. Mais pour l'essentiel les médias de l'affaire se limitent à la presse. Les actualités

cinématographiques ne commencent à couvrir l'événement qu'à la fin de la période. La presse a été « le grand levier » de l'affaire. Le journal, sous toutes ses formes, d'opinion ou d'information, intellectuel ou populaire, est un acteur majeur de l'affaire. Entrée depuis longtemps dans l'ère des masses – plusieurs quotidiens français tirent à plus d'un million d'exemplaires – la presse a rythmé le cours des événements, elle a participé au débat contradictoire entre les deux camps. L'affaire a aussi révélé les limites de la presse et du journalisme et ouvert un débat sur les médias eux-mêmes qui résonnera tout au long du XX^e siècle.



Une affaire créée par la presse ?

La presse a joué un rôle majeur dans l'affaire Dreyfus. Elle a en grande partie initié l'affaire. Et, même si ce n'est pas la première « campagne de presse » de l'histoire des médias en France, elle a amplifié les pratiques journalistiques en la matière.

La presse et le déclenchement de l'affaire : les faits

Un journal a joué un rôle particulièrement important au début de l'affaire : *La Libre Parole* d'Edouard Drumont. Ce journal, violemment anti-sémite, avait lancé en 1892 une campagne de presse contre la présence d'officiers juifs dans l'armée française. L'arrestation du capitaine Dreyfus en octobre 1894 lui permet de relancer cette campagne qui s'essouffait. *La Libre Parole* est le premier journal informé de l'inculpation de Dreyfus. Il est le premier à la rendre publique les 29 octobre et 1^o novembre 1894. Aussitôt, les autres journaux lui emboîtent le pas : tous appellent à un châtement exemplaire et pressent l'armée d'agir vite. Cette pression journalistique fait son effet. Le 28 novembre, le général Mercier, ministre de la Guerre, attaqué pour son inertie, se sent obligé d'affirmer dans *Le Figaro*, quotidien respecté, que Dreyfus est coupable. Le capitaine Dreyfus est ainsi jugé, dans la presse, avant même son procès. Qui pourrait douter par ailleurs de l'autorité militaire ? Les journaux poursuivent leurs pressions jusqu'au jugement prononcé par le conseil de guerre de Paris le 22 décembre 1894. Dreyfus est condamné au bagne à perpétuité. Il est dégradé le 5 janvier 1895 dans la cour de l'Ecole militaire. Il est déporté à l'Île du Diable en Guyane où il arrive le 12 mars 1895. À ce moment, la campagne de presse est déjà retombée. L'affaire semble close. L'opinion est unanimement persuadée de sa culpabilité puisque l'armée l'assure et que la totalité de la presse l'affirme.

Le rôle de la presse dans la construction publique de l'affaire

La presse a donc joué un rôle capital dans ce premier épisode de l'affaire. Le plus important parce que c'est le premier. Elle a « lancé » l'affaire en recherchant le « scoop » et le « coup médiatique », elle la « relancera » ensuite par les mêmes pratiques en publiant des documents

confidentiels, des échos inédits. Elle a « installé » l'affaire dans l'opinion en faisant ses « unes », plusieurs semaines de suite, sur le même sujet : c'est cette répétition d'articles sur le même thème qu'on appelle une « campagne de presse ». Elle en a fait aussi un traitement univoque, d'un seul côté, celui de la culpabilité, en ignorant les proclamations d'innocence de l'accusé. Son rôle enfin a été crucial dans la dynamique de la condamnation. Les journaux ont été les acteurs principaux de la construction publique et sociale de l'affaire à son début.

Une première ?

Est-ce la première fois que la presse a joué un tel rôle ? L'affaire Dreyfus est-elle fondatrice de nouvelles pratiques journalistiques ou les a-t-elle seulement amplifiées ?

En réalité ce n'est pas la première campagne de presse de ce type. Des ressorts identiques avaient déjà été actionnés par les journaux lors du scandale de Panama en 1892 et bien avant, en servant il est vrai de plus justes causes, contre les abus de la police ou les internements arbitraires en asile au début des années 1880. Ce n'est pas non plus la première fois que les journalistes usent des procédés de l'enquête et de l'investigation pour être les premiers à donner les informations, à rapporter des secrets, à produire des pièces de procédure. Des journaux l'avaient fait dans de grandes affaires criminelles qui avaient déjà « défrayé la chronique ». Cependant l'affaire a amplifié ces pratiques : ce qui était un moyen épisodique devient un système. L'affaire Dreyfus n'a pas été fondatrice du journalisme d'enquête ni du journalisme à sensation mais elle a été un puissant amplificateur de ces pratiques.

B

Le champ de bataille médiatique

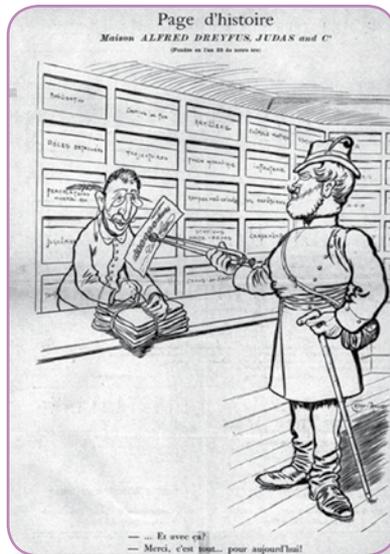
À partir de 1896, lorsque l'affaire entre dans sa deuxième phase, celle de la remise en cause de la culpabilité de Dreyfus, les journaux deviennent les acteurs du débat qui s'amorce entre les défenseurs du capitaine Dreyfus et ses adversaires. Chacun veut convaincre l'opinion et mène une véritable bataille médiatique. Son point culminant est le « *J'accuse... !* » de Zola, véritable « coup d'État médiatique ». La campagne des « pétitions » de 1898 transforme certains journaux en organe de mobilisation.

Dreyfusards contre antidreyfusards

Ce sont les dreyfusards qui relancent l'affaire par voie de presse en rendant publics les documents qui prouvent l'innocence du capitaine Dreyfus et la culpabilité du commandant Esterhazy. *Le Matin*, quotidien d'information, d'opinion modérée, est le premier à publier, le 10 novembre 1896, un fac-similé du bordereau, document capital de l'affaire puisque c'est ce document qui avait fait accuser Dreyfus : il s'agit d'un texte manuscrit destiné aux Allemands et comportant des informations

militaires. Une apparente similitude d'écriture avec celle de Dreyfus avait conduit à l'arrestation du capitaine. Un lecteur du *Matin* a reconnu l'écriture du commandant Esterhazy, confirmant ainsi une autre piste – celle d'un télégramme, le « *Petit bleu* », adressé à Esterhazy par un allemand et prouvant sa culpabilité, découvert par le commandant Picquart en mars 1896. Suivront, dans d'autres journaux, des reproductions de lettres d'Esterhazy, de manuscrits du capitaine Dreyfus, permettant aux lecteurs de comparer les écritures et de se faire un jugement. Les antidreyfusards répliquent sur le même terrain mais avec d'autres arguments, accusant les dreyfusards d'affaiblir l'armée et la nation, maniant l'antisémitisme et ses stéréotypes : le juif riche, traître à la nation, ennemi des catholiques. On crée même des journaux pour l'occasion comme *Psst... !* fondé par le caricaturiste Caran d'Ache en janvier 1898, journal exclusivement composé de dessins et violemment antidreyfusard. Le titre est une allusion au *J'accuse... !* de Zola. L'affaire est d'ailleurs faste pour le dessin de presse. Une caricature est beaucoup clivante, c'est-à-dire qui divise, qu'un article.

Document 1 Caricature de l'affaire Dreyfus

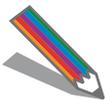


(Dessin de Caran d'Ache dans le journal *Psst... !* le 5 février 1898).

En haut : « Pages d'histoire – Maison Alfred Dreyfus, Judas and Cie, fondée vers 30 de notre ère ».

En bas : « Et avec ça ? Merci, c'est tout pour aujourd'hui ! »

© Roger-Viollet



Questions

- 1 Décrivez la scène en essayant d'identifier les personnages ?
- 2 Quel est le message de la caricature ?
- 3 Quels sont les trois ressorts de l'antisémitisme actionnés par l'auteur ?

Réponses

- 1 Le capitaine Dreyfus, représenté en employé d'un commerce de « renseignements militaires » vend des informations à un officier allemand, reconnaissable à son uniforme, qui lui tend de l'argent en échange.

- 2 Le message est clair. Le dessin dénonce violemment la trahison et la vénalité supposées de Dreyfus. La charge est d'autant plus féroce que l'officier allemand affiche lui-même son dégoût en tendant l'argent avec des pincettes.
- 3 La caricature actionne les trois ressorts classiques de l'antisémitisme : l'antisémitisme économique et social à travers l'association des Juifs à l'argent, l'antisémitisme national voire racial qui assimile les Juifs à des étrangers en leur attribuant des stéréotypes physiques – nez crochu et lèvres épaisses – l'antisémitisme religieux d'origine chrétienne qui en fait le peuple déicide en les rendant responsables de la mort du Christ : l'en-tête du dessin, « Maison Judas et Cie, fondée vers 30 de notre ère », est une allusion claire à la trahison de l'apôtre Judas et à la crucifixion.

Le « coup d'État médiatique » d'Emile Zola

La mobilisation dreyfusarde culmine avec le « *J'accuse... !* » de Zola. À la fin de l'année 1897, les informations parues dans la presse sur Esterhazy obligent l'armée à le traduire en conseil de guerre. Malgré l'évidence de sa culpabilité, il est acquitté le 10 janvier 1898 par les sept juges militaires qui forment le conseil : en innocentant Esterhazy, l'armée a voulu éviter de rouvrir le procès du capitaine Dreyfus. Trois jours plus tard, le 13 janvier 1898, Emile Zola, l'un des plus grands écrivains français de l'époque, publie dans *L'Aurore*, jeune journal républicain, une lettre ouverte au Président de la République, intitulée par Clemenceau, éditeur de *L'Aurore*, « *J'accuse... !* », tirée à 200 000 exemplaires. Zola, en accusant dans cet article les plus hautes autorités militaires d'avoir sciemment fait condamner un innocent et innocenter un coupable, sait qu'il s'expose à un procès en diffamation. C'est bien son but : obtenir un procès civil devant une cour d'assises pour faire éclater la vérité. Finalement Zola sera condamné mais son « *J'accuse... !* » apparaît aussitôt comme un véritable « coup d'État médiatique », c'est-à-dire un moyen de provoquer les autorités et de renverser la situation. C'est aussi, grâce au talent de Clemenceau, un « coup journalistique ».

Document 2 « *J'accuse... !* » en une de *L'Aurore* du 13 janvier 1898



© Roger-Viollet

Extrait du texte

« Monsieur le Président,

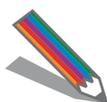
...La vérité je la dirai car j'ai promis de la dire... Mon devoir est de la dire, je ne veux pas être complice... Et c'est à vous, Monsieur le Président, que je la crierai cette vérité de toute la force de ma révolte d'honnête homme... La vérité est en marche et rien ne l'arrêtera...

...J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées.

...J'accuse les bureaux de la Guerre d'avoir mené dans la presse particulièrement dans L'Éclair et dans L'Écho de Paris une campagne abominable pour égarer l'opinion et couvrir leur faute...

...J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité par ordre en commettant le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable...

...En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881 qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'y expose...»



Questions

- 1 Pourquoi Clemenceau a-t-il intitulé ce texte « J'accuse... ! » ?
- 2 Au nom de quoi Zola interpelle-t-il le Président de la République ?
- 3 Pourquoi Zola dit-il qu'il « s'expose volontairement » à être puni du délit de diffamation ?

Réponses

- 1 Le texte est intitulé « J'accuse... ! » parce que Zola utilise à plusieurs reprises cette expression – une dizaine de fois – pour dénoncer l'attitude des autorités militaires et des experts qui ont ignoré ou falsifié les preuves de l'innocence de Dreyfus.
- 2 Zola agit au nom de la vérité, l'un des mots les plus utilisés dans ce texte. La phrase « la vérité est en marche » est sans doute la plus célèbre du texte (après le « J'accuse... »).
- 3 Zola sait qu'en accusant les plus hautes autorités militaires il s'expose à un procès en diffamation en vertu de la loi sur la presse de 1881. Il le fait volontairement pour déclencher un procès public en cour d'assise devant un jury populaire afin de donner le plus grand retentissement à la cause qu'il défend. Il crée le scandale pour faire éclater la vérité. Certes il faudra d'autres rebondissements – notamment la découverte en août 1898 du « faux » Henry – un document fabriqué par le commandant Henry pour faire accuser Dreyfus – pour qu'on s'achemine vers la révision et le deuxième procès mais avec Zola « la vérité est en marche ! ». L'affaire a aussi changé de dimension, elle est devenue nationale et même internationale, elle exacerbe les tensions, elle déchaîne les passions, elle provoque même des manifestations violentes au printemps 1898.

La campagne des pétitions de 1898

Certains journaux peuvent devenir en effet après le 13 janvier des instruments de mobilisation, et non plus simplement d'information ou d'affrontement verbal. Dès le 14 janvier, *Le Temps*, vieux journal libéral et *L'Aurore* lancent une première pétition d'intellectuels en faveur de Dreyfus, d'autres suivront dans les deux camps rassemblant parfois plusieurs dizaines de milliers de signatures. Après le suicide du commandant Henry dans sa prison, la presse antidreyfusarde lance même une souscription publique pour édifier un monument à sa mémoire : les noms des souscripteurs, plusieurs milliers, sont publiés en « une » des journaux. Il s'agit de mobiliser les lecteurs derrière des noms prestigieux, il s'agit aussi pour chaque camp de compter ses troupes, de montrer sa force par le nombre, il s'agit enfin d'inciter à l'engagement. Les manifestations de 1898 sont largement déclenchées par certains journaux qui les annoncent, qui précisent les heures et les lieux de rassemblement, qui les relatent parfois en falsifiant le nombre de manifestants pour les besoins de la cause. Peut-on dire pour autant que la presse fait l'opinion ? La réponse est évidemment plus complexe car cela dépend surtout du type de presse.

B

Le débat sur la presse

L'affaire va ainsi provoquer un débat sur la presse et non plus seulement dans la presse. Sur l'impact de la presse : fabrique-t-elle ou reflète-t-elle l'opinion ? Sur les limites de la pratique journalistique. Sur la responsabilité de la presse et les moyens de l'affermir.

La presse : reflet de l'opinion ou génératrice d'opinions ?

La presse a évolué au cours de l'affaire. D'abord très majoritairement antidreyfusarde, elle s'est ensuite mieux partagée au fil des rebondissements de l'affaire. La presse populaire qui reflète plus fidèlement l'opinion commune pour des raisons économiques évolue davantage que la presse d'opinion qui s'adresse à des lecteurs déjà convaincus. *Le Petit Parisien*, quotidien populaire qui tire à plus d'un million d'exemplaires, passe ainsi d'un antidreyfusisme modéré jusqu'en 1898 à un dreyfusisme tout aussi modéré à partir de 1899 lorsque se profile le procès en révision. Ses tirages augmentent d'ailleurs fortement parce qu'il s'adapte au contexte. Au contraire, son rival *Le Petit Journal* qui reste sur une ligne très antidreyfusarde sans évoluer, décline nettement : il a perdu le contact avec l'opinion moyenne. Quant à la presse d'opinion elle garde ses positions pour conserver son lectorat qui, lui, change peu. Dès qu'elle s'en écarte, elle prend le risque de disparaître. Ainsi *Le Figaro*, journal conservateur et bourgeois, est-il contraint de revenir à une ligne antidreyfusarde, après s'être risqué dans le dreyfusisme, parce que ses lecteurs se désabonnent en masse.

Ces exemples montrent les limites de l'engagement : ne s'engagent vraiment que les journaux déjà engagés, les autres sont plus prudents ou alors ils perdent des lecteurs. Il vaut mieux refléter l'opinion dominante que la faire. L'affaire ramène la presse ordinaire à ses contraintes commerciales : ne pas prendre exagérément parti pour continuer à vendre.

Cette presse va d'ailleurs recycler l'expérience de l'affaire en mettant les mêmes stratégies d'enquête ou de mobilisation au service de causes plus neutres ou consensuelles comme les grands événements sportifs ou les grandes affaires criminelles.

Les limites d'une profession

L'affaire a cependant mis en évidence les limites du journalisme et les défauts du régime de la presse dans un contexte démocratique. L'affaire a accentué les travers d'une certaine presse. Le recours au mensonge, à la rumeur, au faux : certains journaux n'ont pas hésité à publier des faux grossiers fabriqués par l'accusation pour accabler Dreyfus. L'outrance verbale jusqu'à l'insulte ou l'appel au meurtre : en janvier 1898, un journal peut écrire « le révolver que tout officier porte à la ceinture n'est pas fait pour les chiens ». Le sensationnalisme c'est-à-dire la tendance à dramatiser l'événement pour attirer l'attention et augmenter les tirages et pas seulement dans la presse de masse. La culture du conformisme et du préjugé : beaucoup de journaux sont tombés dans une surenchère antisémite, en alimentant la thèse du complot juif, en recourant à la caricature.

L'affaire a reposé aussi la question du statut de la presse en démocratie. La loi sur la presse de 1881, très libérale a été jugée par certains trop laxiste parce qu'elle a permis toutes les dérives. L'affaire a mis aussi en lumière le rôle joué par certains affairistes, plus soucieux de s'enrichir que d'informer et sensibles aux pressions financières de toutes sortes pour « vendre du papier ». La question de la vénalité – c'est-à-dire sa soumission à l'argent – de la presse française, déjà posée depuis longtemps, s'est posée à nouveau.

La presse responsable ou irresponsable ?

L'affaire Dreyfus a amplifié un vieux débat sur la responsabilité des journaux ou plutôt leur irresponsabilité. Elle a rallumé la critique des médias, vieux réflexe français, sur l'incompétence ou l'inconséquence journalistique, l'absence de principe et de morale, la presse « corruptrice des consciences », participant de l'abêtissement général, responsable du « déficit démocratique », dépendante des milieux d'affaires ou des partis. Cette dernière critique sera constante tout au long du siècle : les Français continueront longtemps de douter de l'indépendance des médias vis-à-vis de l'argent comme de la politique.

Certains en appellent déjà à une éducation du citoyen-lecteur par les moyens de l'enseignement populaire, à une séparation nette entre information et publicité pour éviter le mélange des genres, à une moralisation et une professionnalisation du métier de journaliste par une définition plus stricte de la profession et une meilleure formation. Sur ce point, les progrès seront tardifs puisqu'il faudra attendre 1924 pour que soit fondée la première école de journalisme, à Lille et 1935 pour que soit créée la carte de journaliste.

La presse a été tout à tour témoin et acteur de l'affaire Dreyfus. L'affaire a été pour la presse à la fois un amplificateur et un révélateur, amplificateur de tendances et de pratiques plus anciennes, révélateur de sa force et de ses faiblesses. Sa force : c'est bien un acte de presse qui a fait basculer l'affaire, le « *J'accuse... !* » de Zola. Ses faiblesses : ses dérives et ses dérèglements.

Elle marque par-là l'entrée de l'opinion dans l'ère des médias de masse mais aussi dans cette crise médiatique perpétuelle où les démocraties aiment se complaire, la démocratie française en particulier.